



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le dixième jour de mars deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Michel Laperle, maire de La Martre

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8335-03-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8336-03-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 a été courriellé à chacun des maires le 6 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 février 2014 du conseil de la MRC de La

Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2014.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8337-03-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 17 759,91 \$

Factures : 1 627,74 \$

TOTAL : 19 387,65 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 28 FÉVRIER 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 28 février 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

### RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN FONDS LOISIRS ET CULTURE

Le 9 décembre 2013, un avis de motion a été donné pour le *Règlement pour la création d'un fonds Loisirs et culture*. Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie n'adoptera pas ce règlement.

### RÈGLEMENT POUR LA TARIFICATION DU FONDS LOISIRS ET CULTURE

Le 9 décembre 2013, un avis de motion a été donné pour le *Règlement pour la tarification du fonds Loisirs et culture*. Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie n'adoptera pas ce règlement.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8338-03-2014 TNO

Entretien hivernal route Saint-Joseph-des-Monts, demande de citoyens

CONSIDÉRANT la correspondance, datée du 8 février 2014, de citoyens résidant dans le secteur Saint-Joseph-des-Monts, laquelle a été déposée lors de la séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, le 10 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens demandent à la MRC de prendre en charge la route Saint-Joseph-des-Monts pendant les mois d'hiver ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6294-03-2009 TNO, adoptée le 9 mars 2009 par le conseil de la MRC, laquelle exprime sa position à ce propos ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande à la direction de répondre, par écrit, à ces citoyens du secteur Saint-Joseph-des-Monts en précisant que la MRC respectera la décision prise le 9 mars 2009 du conseil et qu'elle entretiendra, comme prévu, seulement une partie de cette route, soit des lots 15 et 16 du rang ouest de la rivière Sainte-Anne, sur une distance de 1,9 kilomètre vers le sud, soit jusqu'à la résidence située au 192 de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8339-03-2014 TNO

Programme *Communautés rurales branchées*, demande la reconduction

VU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les Territoires non organisés, s'est soumis à la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie quant à la gestion du service Internet à haute vitesse (réf. : résolution numéro 8017-06-2013 TNO);

CONSIDÉRANT l'épuisement des ressources financières du programme *Communautés rurales branchées* ;

CONSIDÉRANT QUE rien dans le budget 2014 du gouvernement québécois ne prévoit la reconduction de ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel au déploiement du service *Internet à haute vitesse* sur notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au service Internet à haute vitesse fait partie de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* et des principes d'occupation dynamique du territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande au gouvernement québécois d'injecter les crédits nécessaires pour reconduire le programme *Communautés rurales branchées*, et ce, afin de concrétiser des projets de milieux ruraux qui les doteraient du service Internet à haute vitesse de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8340-03-2014 TNO

Appel d'offres avec MRC de Bonaventure, achat chlorure de calcium route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir le meilleur prix possible pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure propose de faire front commun pour obtenir les meilleurs prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE aille en appel d'offres avec la MRC de Bonaventure pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JUDES LANDRY, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*